

## LES COALITIONS

### L'ACHAT DE L'INLAND PUBLISHING COMPANY DE MISSISSAUGA

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, la semaine dernière, les actionnaires du *Toronto Star* ont acheté la majorité des actions de l'Inland Publishing Company de Mississauga, s'accaparant du même coup une plus large part du marché des journaux de la région métropolitaine de Toronto. Comme il s'agit d'une affaire urgente et importante, je propose, avec l'appui du député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que la Chambre enjoigne la Commission Kent, qui est chargée d'enquêter sur la concentration de l'industrie de la presse entre les mains d'un nombre de plus en plus restreint de particuliers et de sociétés, d'étudier les circonstances de l'acquisition de l'Inland Publishing par Metro Span et de faire un rapport sur la question.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

1  
n

\* \* \*

## L'AGRICULTURE

### LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES TROUPEAUX— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion. L'annonce faite conjointement par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et par le ministre responsable de la Commission canadienne du blé laissait prévoir qu'une aide serait apportée aux victimes de la sécheresse dans les Prairies, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des troupeaux.

Vu que de nombreux propriétaires de bétail ont dû acheter à des prix exorbitants le fourrage nécessaire à l'entretien des troupeaux; vu que les pluies ne sont survenues qu'après la récolte des foins; vu que de nombreuses demandes d'aide sont présentement rejetées du fait de ces pluies, alors que dans cette lettre de refus, on demande que soient communiqués à la commission d'enquête des renseignements sur les précipitations qui se sont produites sur les terres du demandeur, ce qui révèle du même coup l'inexactitude de l'information des fonctionnaires gouvernementaux; et vu que le ministre de l'Agriculture a annoncé le 13 février une hausse de 37 p. 100 dans le programme de rajustement de l'aide au transport des céréales fourragères destiné au Québec, je propose, avec l'appui du député de Moose Jaw (M. Neil):

Que le ministre annonce également une augmentation identique de l'aide destinée aux éleveurs des régions sinistrées de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des troupeaux, permettant ainsi d'atténuer l'aliénation de l'ouest du Canada.

### Article 43 du Règlement

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

## LA SITUATION DE LA FEMME

### LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES INDIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Walter McLean (Waterloo):** Madame le Président, le dimanche 8 mars marquera la journée internationale de la femme, et les femmes du monde entier célébreront leur progrès dans leur lutte contre la discrimination. Afin que les femmes canadiennes puissent vraiment célébrer cet événement et étant donné que toutes les femmes députés représentant tous les partis sont déjà d'accord sur la nécessité de faire disparaître un motif important de discrimination de notre législation fédérale, je propose, appuyé par le député de Kingston et les Îles (M<sup>lle</sup> MacDonald):

Que le gouvernement démontre sa bonne foi en déposant immédiatement un projet de loi tendant à abolir l'article 12(1)(b) de la loi sur les Indiens.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1415)

## LES DROITS DE LA PERSONNE

### LES BESOINS DES ENFANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Neil Young (Beaches):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) a déposé voici presque un an le rapport sur l'année internationale de l'enfant et étant donné que les recommandations contenues dans le rapport sont pratiquement restées lettre morte depuis lors, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social établisse immédiatement un bureau, au sein de son ministère, pour s'assurer que les décisions gouvernementales tiennent compte des besoins des enfants canadiens et que ces décisions accordent une haute priorité aux recommandations contenues dans cet excellent rapport.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.